

Croisière

des 3 fleuves

Du 27 juillet au 02 août 2025

7 jours / 6 nuits

Navire CroisiEurope 4 

Les Points Forts

- ✓ Six nuits de croisière
- ✓ Formule All Inclusive à bord*
- ✓ Navigation sur 3 fleuves

Jour 3: FRANCFORT / COCHEM

La Moselle



Petit déjeuner en croisière. Matinée de navigation dans la vallée de la Moselle. Vous serez séduits par ses superbes paysages, avec des vignobles plantés à flanc de montagne, des villages pittoresques, des châteaux forts, autant de beauté dévoilée au fil du fleuve. Déjeuner à bord. Arrivée à Cochem, surnommée «la perle de la Moselle», dans l'après-midi. Visite guidée facultative du château de Cochem (réservation et règlement à bord). Au sommet d'une colline, s'élevant à plus de 1200mètres au-dessus de la colline, vous découvrirez le Reichsburg, château de style gothique flamboyant. Dîner à bord suivie d'une soirée avec animations. Escale de nuit à Cochem.

Jour 4: COCHEM / COBLENCE

La Moselle - Le Rhin



Petit déjeuner à bord et matinée de navigation sur la Moselle, qui déroule ses méandres entre des versants souvent couverts de vignobles. Déjeuner. En début d'après-midi, nous atteindrons Coblenche, au confluent du Rhin et de la Moselle. Découverte de la charmante vieille ville en compagnie de l'hôtesse. Celle-ci est groupée autour de l'église Saint-Castor et de l'église Notre-Dame. Vous ferez une agréable promenade à pied du vieux château sur les bords de la Moselle au palais des princes électeurs sur le Rhin. Retour à bord, dîner. Nuit.

à partir de 1435€ / pers
Base 40 personnes

Jour 1: MARSEILLE STRASBOURG

Rendez-vous des participants et départ en direction de Valence, Lyon. Arrêt de détente en cours de route et continuation jusqu'à la hauteur de Mâcon. Déjeuner libre. Après le repas, poursuite vers Dole, Belfort, pour arriver à Strasbourg en début de soirée. Installation à bord de votre bateau. Présentation de l'équipage et cocktail d'accueil. Dîner et nuit.

Jour 2: STRASBOURG / FRANCFORT



Le Main

Tôt le matin, passage des deux écluses les plus grandes sur le Rhin, Gamsheim et Iffezheim. Petit déjeuner en croisière et continuation de la descente du Rhin en passant devant les villes de Worms, Gernsheim, Nierstein. Puis navigation sur le Main jusqu'à Francfort. Le Main est un affluent du Rhin qui permet la liaison entre le Danube et Francfort, la plus grande ville se trouvant sur ses rives. Déjeuner en croisière. Arrivée en milieu d'après-midi à Francfort et excursion facultative avec guide (réservation et règlement à bord) dans cette ville au mélange d'ancien et de moderne qui vous étonnera. Retour à bord pour le dîner et soirée animée. Escale de nuit.

Jour 5: COBLANCE / RUDESHEIM



Le Rhin

Petit déjeuner et départ en croisière. Nous remonterons la plus belle partie du Rhin romantique jusqu'à Rudesheim. Vous apercevrez en cours de navigation le célèbre rocher de la Lorelei. Déjeuner à bord. Arrivée dans l'après-midi et excursion facultative (réservation et règlement à bord), départ en petit train, arrêt dans une cave et dégustation de vin. Continuation de l'excursion par la visite du musée de la Musique mécanique. Retour à bord pour le dîner. Soirée dans la célèbre Drosselgasse, ruelle où se trouvent de nombreuses guinguettes animées par des orchestres locaux. Retour à bord à votre convenance et escale de nuit.

Jour 6: RUDESHEIM / MANNHEIM



Le Rhin

Petit déjeuner en croisière. Matinée de navigation et de détente à bord. Déjeuner et arrivée à Mannheim en début d'après-midi. Départ pour une visite guidée facultative de Heidelberg en compagnie d'un guide local (réservation et règlement à bord) : son château, et sa vieille ville. Temps libre dans le centre-ville pour effectuer quelques achats. Retour à bord. Dîner de gala et soirée dansante. Départ en croisière afin de rejoindre Strasbourg. Nuit à bord.

FORMALITES ET INFORMATIONS :

Carte nationale d'identité en cours de validité ou passeport

Pour des raisons de sécurité, la compagnie et le capitaine du bateau sont seuls juges pour modifier l'itinéraire de la croisière.

Formule All Inclusive* : La formule All Inclusive comprend les boissons aux repas (eau, vin, bière, jus de fruits à discrétion et un café par personne) ainsi que les boissons au bar (sauf champagne et carte des vins).

NOTRE PRIX COMPREND :

- Le transport en autocar de grand tourisme
- L'hébergement en cabine double à bord d'un bateau catégorie 4 ancrés
- La pension complète
- La formule All Inclusive* à bord
- La croisière telle que mentionnée
- Les animations à bord
- La soirée de gala
- Les taxes portuaires
- L'assistance / rapatriement
- L'assurance annulation (offerte)
- L'annulation Protection Sanitaire (offerte)

Jour 7: STRASBOURG MARSEILLE

Petit déjeuner et remontée du Rhin pour arriver à Strasbourg le matin. Débarquement des passagers et départ en direction de la Provence. L'itinéraire autoroutier est le même qu'à l'aller. Déjeuner libre. Après le repas, retour direct vers Marseille et sa région où l'arrivée est prévue en début de soirée.



NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

- Le supplément cabine individuelle : 460 € (nombre limité à 2 par pont, nous consulter)
- Le supplément pont supérieur : 150 €
- Les déjeuners de route

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Pour les croisières maritimes, fluviales et les voyages aériens, les conditions d'annulation, par personne, sont les suivantes :

- 30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation
- 10 % du montant du voyage de 60 à 46 jours
- 25 % du montant du voyage de 45 à 31 jours
- 50 % du montant du voyage de 30 à 16 jours
- 75 % du montant du voyage de 15 à 5 jours
- 100 % du montant du voyage moins de 5 jours avant le départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par e-mail, et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie.

Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivant l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage.

La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage.

Le remboursement interviendra déduction faite des frais de dossiers de 30€, d'une franchise minimum de 15€ par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et de toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix ne comprend pas ».

De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.



PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane.

L'obligation d'ordre professionnel.

Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme.

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours.

Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 82600 du 13/07/82.

La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme, tout effet de radioactivité

Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent contrat ;

Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ. Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion ou des billets maritimes par exemple. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage. Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Services en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

FORMALITES SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv/fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).